

Communiqué de presse

Échec des négociations entre le ministre Barrette et les pharmaciens L'AQPP ira devant le tribunal d'arbitrage

Montréal, le 16 septembre 2016 – L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) accuse le ministre de la Santé Gaétan Barrette de fragiliser le secteur de la pharmacie communautaire en refusant de négocier sérieusement avec les pharmaciens propriétaires. La période de négociations qui a débuté le 2 juin dernier, à la suite de la trêve convenue entre les parties, a pris fin aujourd'hui, malgré les nombreuses pistes de solutions proposées par l'AQPP. Rappelons que le conflit résulte de la violation par le ministre de ses propres engagements contenus à l'entente qu'il a signée en juin 2015.

Aucune intention de régler

L'AQPP déplore le refus systématique du ministre de donner à ses représentants les mandats qui auraient permis une véritable négociation. En effet, le ministre n'a mis sur la table aucune proposition pertinente alors que les pharmaciens ont présenté plusieurs offres raisonnables. L'AQPP doit donc aujourd'hui se résoudre à poursuivre la procédure d'arbitrage signifiée en mai dernier. L'AQPP fera le point lors d'une conférence de presse, ce lundi.

« Nous n'avons épargné aucun effort pour arriver à une solution négociée. Nous avons déposé plusieurs propositions qui auraient entre autres permis de revoir le modèle de rémunération des pharmaciens. Nous avons même proposé un modèle comportant l'abandon des allocations professionnelles », déclare Me Lucien Bouchard, négociateur en chef de l'AQPP.

« Nous n'arrivons pas à nous expliquer cet acharnement du ministre contre les professionnels les plus accessibles de la première ligne de soins de santé au Québec. Voir un ministre renier ouvertement sa signature, ça dépasse l'entendement », déplore Jean Thiffault, président de l'AQPP.

Rappel des faits

En juin 2015, les pharmaciens ont été les seuls professionnels de la santé à accepter de contribuer à l'effort budgétaire du gouvernement en lui versant 400 M\$ sur trois ans, à même leurs honoraires en vigueur actuellement. En guise de mesure de compensation, le gouvernement s'était engagé à dé plafonner, pour une période de trois ans, les allocations professionnelles. Entre octobre 2015 et mai 2016, les pharmaciens propriétaires ont versé près de 80 M\$ au gouvernement honorant, quant à eux, leur engagement auprès du gouvernement.

Le 13 avril dernier, le gouvernement publiait un règlement qui ne respectait pas l'entente signée par le ministre de la Santé en juin 2015. Les pharmaciens propriétaires se sont alors prévalus de la procédure d'arbitrage prévue à leur entente avec le ministre Barrette en lui signifiant un avis de différend. Dès le 16 mai 2016, les procureurs de l'AQPP produisaient donc une demande d'arbitrage au Conseil d'arbitrage, dont la formation a été complétée le 31 mai 2016.

Le 2 juin, l'AQPP et le ministre de la Santé ont convenu d'une trêve pour tenter de régler leur différend par la négociation et cela au plus tard le 16 septembre.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 071 pharmaciens propriétaires des 1 889 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

- 30 -

Source : AQPP

Pour obtenir une entrevue avec un représentant de l'AQPP, veuillez contacter :

Jean-Michel Nahas

Directeur, affaires publiques, CASACOM

514 817-1185

jnahas@casacom.ca